

**OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX –
REMPLACEMENT D'UN MEMBRE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE VINGT SEPT MAI,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué
le 21 mai 2025, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur
Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, M. GORZA, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC M. FABRE,
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER,
Mme RICARD, Mme HELT, M. PERRET,
M. BOISCO
Le nombre de conseillers
en exercice est de 35
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. ROZOT, Mme ENGUERRAND,
Mme ACHOUR, M. HUMEAU, Mme SAIDI, M. LEGUEIL,
M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, Mme RODRIGUEZ,
Mme JACQUET-LEGER, M. FALMENT et M. BOULIGNAC
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme QUEYRAT-MAUGIN à	Mme TROUZIER EVEQUE
M. GUEUDIN à	M. JAMET
M. PONCHEL à	Mme SAIDI
Mme RODRIGUEZ à	M. FLEURIER
Mme CHRISTIN à	M. LEGUEIL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FAUCONNIER

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

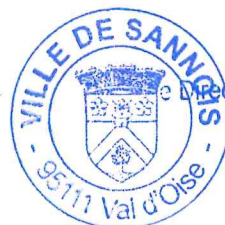
A.R. du 28 mai 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025527 - DL2025 - 54 - X

Publiée le 28 mai 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° ° 2025/54 du 27 mai 2025

**OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX –
REPLACEMENT D'UN MEMBRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1413-1, L 2121-21, L 2121-29 et L 2122-21

Vu la délibération N° 2020/61 du 10 juillet 2020 portant désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération N° 2024/120 du 17 octobre 2024 portant remplacement d'un membre de la Commission consultative des services publics locaux,

Considérant qu'afin d'assurer une bonne gestion de l'Administration suite au retrait des fonctions de Monsieur FLAMENT et de son non maintien à son poste d'Adjoint au Maire, il convient de le remplacer au sein de la commission consultative des services publics locaux,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 25

Votes Contre : 0

Abstention(s) : 10

DECIDE :

Article 1^{er} : De désigner au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- M. PERRET Jean-Claude

Article 2 : Dit que le reste du dispositif de la délibération N° 2020/61 du 10 juillet 2020 modifiée demeure inchangé.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Téléréours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Evelyne FAUCONNIER
Conseillère municipale
délégue au cadre de vie